

# L'ANECDOTE ENTRE LITTÉRATURE ET HISTOIRE: UNE INTRODUCTION

Gaël RIDEAU

L'anecdote bénéficie aujourd'hui d'une bibliographie abondante et récemment renouvelée. Deux angles sont développés. Une approche globale a permis de réfléchir à la définition même du genre, ses évolutions et registres<sup>1</sup>. Des approches thématiques ont fait ressortir l'étendue de la pratique de l'anecdote et sa place dans la construction de champs spécifiques, comme le théâtre, la théologie ou le domaine scientifique<sup>2</sup>. Dans cette lecture, le rapport à l'histoire a motivé une attention spéciale<sup>3</sup>. Par toutes ces voies, l'anecdote a été précisément définie et ses usages circonscrits dans les sphères étudiées. C'est à une approche différente et complémentaire qu'invite le présent volume. Si les titres mentionnés émanent essentiellement des spécialistes de la littérature et partent d'une conception textuelle, l'objet est ici de mettre en dialogue historiens et littéraires autour de l'anecdote, saisie tant comme forme, genre, que pratique sociale<sup>4</sup>. De ce fait,

- 
1. MONTANDON A. (dir.), *L'Anecdote*, Clermont-Ferrand, PU Blaise-Pascal, 1990 et PLAGNOL M.-E. et COOK M. (dir.), *Anecdotes, faits-divers, contes et nouvelles, 1700-1820*, Paris, Belin, 2000.
  2. LECERCLE F. et NAVAUD G. (dir.), *Anecdotes philosophiques et théologiques de l'Antiquité aux Lumières*, Paris, Classiques Garnier, 2012 et LECERCLE F., MARCHAND S. et SCHWEITZER Z. (dir.), *Anecdotes dramatiques de la Renaissance aux Lumières*, Paris, PUPS, 2012. AÏT-TOUATI F. et DUPRAT A. (dir.), *Histoires et Savoirs. L'anecdote scientifique du XVII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Oxford-Berlin, Peter Lang, 2012.
  3. ABIVEN K. et DEPRETTO L. (dir.), « Écritures de l'actualité, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles », *Littératures classiques*, n° 78, septembre 2012 et ABIVEN K., *L'anecdote ou la fabrique du petit fait vrai, de Tallemant des Réaux à Voltaire*, Paris, Classiques Garnier, 2015.
  4. HAROCHE-BOUZINAC G., « Forme et fonction de l'anecdote dans la correspondance de Diderot », *Revue Épistolaire*, n° 40, Champion, 2014, p. 123-132.

inséré dans une dynamique actuelle de la recherche, ce projet a présenté une triple originalité. Les organisateurs ont voulu l'interroger dans son ensemble et non sous le prisme d'une thématique particulière. Par ailleurs, l'accent a été mis sur l'interdisciplinarité, à l'origine même de la réflexion. Objet identifié par les études littéraires, l'anecdote l'était beaucoup moins des historiens. Cette rencontre trouve dans ce dialogue un premier intérêt. Enfin, l'approche a délibérément été limitée à la période moderne, afin d'analyser le fonctionnement de l'anecdote dans un contexte proche.

L'anecdote fait partie du matériau littéraire et son approche est balisée. Ceci ne signifie pas que son analyse soit close, mais l'objet est relativement bien défini, comme forme brève, porteuse d'une dimension morale et dont le sens premier est de révéler des choses cachées et secrètes, notamment de la vie des grands. Au contraire, l'anecdote a longtemps été un repoussoir en histoire. Cette dernière, dans sa définition scientifique, s'est en partie construite contre la première. Dans l'affirmation d'une discipline et d'une méthode en rupture avec un discours littéraire sur l'histoire (la construction de la généalogie soulignée par Stéphane Jettot en est une autre marque), le XIX<sup>e</sup> siècle méthodique l'a reléguée au rang des bons mots et curiosités passagères. La construction d'une histoire sérielle, qui repoussait le cas, le particulier, dans les marges, a renforcé ce rejet. De ce double mouvement, l'anecdote revêt un aspect péjoratif qui repose à la fois sur un manque de science dans l'approche, un doute sur son authenticité, et la nature même des faits relevés. L'affirmation d'un retour du récit et d'une histoire des mentalités et des représentations, puis d'une histoire culturelle lui ont redonné une place. C'est le cas dans le travail de Robert Darnton sur les libelles, par exemple<sup>5</sup>. L'anecdote y est associée au secret, au dévoilement et au scandale, comme lecture de la vie privée des grands et ainsi moyen de critiquer la réalité politique. Le genre des « Vies privées » est appuyé sur le travail de l'anecdote, comme la *Vie privée de Louis XV*, dont l'historien analyse précisément la constitution, comme ensemble d'anecdotes rassemblées dans un discours cohérent. La circulation s'avère un thème central dans cette approche, où l'anecdote apparaît comme « unité fondamentale du système d'information », qui passe de proche en proche et de l'oral à l'écrit dans un cheminement à double sens.

Dès lors, la rencontre s'est opérée sur la double nature de l'anecdote, à la fois genre et forme d'écriture, mais aussi pratique sociale, dans un travail centré sur ses usages, fonctions et enjeux. Elle remplit en effet des fonctions plurielles et traverse

5. DARNTON R., *Le Diable dans un bénédicte. L'art de la calomnie en France, 1650-1800*, Paris, Gallimard, 2010, p. 346-385.

les genres : on la retrouve dans l'écriture historique et celle des mémoires, dans les textes judiciaires, les écrits de polémique, les traités d'éducation, les sermons, les correspondances, les récits de voyages, la presse, les textes théologiques et scientifiques. Selon les cas, et sans exclusive, elle peut entrer dans une stratégie démonstrative, avoir une valeur exemplaire et une fonction morale. Elle peut être divertissante et créer des effets de rupture dans un discours didactique. Elle « introduit de la fiction dans un texte non-fictionnel » (Geneviève Haroche-Bouzinac).

Dans cette approche, la prise en compte de la variation de la définition même de l'anecdote est essentielle. Dany Hadjadj en a défini les étapes et les enjeux, sur lesquels il n'est pas ici besoin de revenir en détail<sup>6</sup>. Rappelons la définition de Furetière : « terme des historiens pour appeler les histoires des affaires secrètes cachées des princes, des mémoires qui n'ont point paru au jour et qui n'y devoient point paroistre » et « choses qui n'ont pas été données au public<sup>7</sup> ». Dans cette acception, l'anecdote plonge dans l'inédit et le confidentiel, avec trois traits caractéristiques : elle parle du monde du privé et du secret, du monde des princes et du politique, et revêt un aspect dépréciatif, un discrédit. *L'Encyclopédie* ajoute qu'elles sont « prétendues vraies » et, s'appuyant sur l'exemple de Varillas et de ses *Anecdotes de Florence*, précise que le mot « anecdotes » présent dans le titre apporte du discrédit à son œuvre. Centrée sur la révélation des choses secrètes, la définition évolue au cours du siècle et porte alors sur un récit court porteur d'un contenu moralisateur<sup>8</sup>. Le passage des anecdotes à l'anecdote au singulier dans les dictionnaires marque ce changement, qui se parachève au XIX<sup>e</sup> siècle. À ce titre, la séquence 1680-1820 est bien le temps de l'anecdote. Cette évolution de la définition tend à la neutraliser et à la placer dans l'ordre du récit (à la fois comme forme et divertissement). Elle donne une place croissante à l'agréable et aux détails, qui ne relèvent plus alors forcément du secret et du privé<sup>9</sup>.

C'est, par exemple, la nouvelle définition que mobilise Louis-Sébastien Mercier dans le volume 5 de son *Tableau de Paris*, dont le chapitre LXXIV est précisément intitulé « anecdote ». Nul prince ou homme de cour, dont le chapitre narrerait les faits cachés, mais une saynète entre un médecin, son patient et un laquais. Appelé au chevet de son malade, le médecin est également mobilisé par le maître de maison pour conseiller son laquais attaqué d'une maladie. Sollicité une nouvelle fois par courrier, le thérapeute refuse de revenir, prétextant qu'il n'était pas

6. HADJADJ D., « L'anecdote au péril des dictionnaires », MONTANDON A. (dir.), *op. cit.*, p. 1-20.

7. *Dictionnaire universel*, La Haye et Rotterdam, Arnout et Leers, 1690, article « anecdote ».

8. *Idem* et IVERSON J., « L'Afrique mise en anecdotes », *Dix-huitième siècle*, n° 44, 2012, p. 131-145.

9. MAC CALLAM D., « Anecdote et Lumières : le cas de Chamfort », SVEC, 2006, p. 185-195.

précisé s'il s'agissait de soigner le maître ou le laquais et qu'il refusait de soigner les domestiques. Le récit s'arrête là et ne comprend aucun commentaire, se suffisant à lui-même pour dénoncer le comportement du médecin et faire appel à l'interprétation du lecteur<sup>10</sup>. On sait le mépris que Mercier porte à l'anecdotomanie, précisant que l'anecdote ne peut se loger que dans l'esprit d'un sot en raison de sa futilité.

Dans son entreprise éditoriale, Honoré Lacombe de Prével vogue sur la mode des dictionnaires et notamment des anecdotes. Il fournit ainsi en 1770 un *Dictionnaire d'anecdotes, de traits singuliers et caractéristiques, historiettes, bons mots, naïvetés, saillies, reparties ingénieuses*<sup>11</sup>. L'anecdote est ici replacée dans une kyrielle de formes courtes et revêt un sens moral évident, une leçon, dont témoigne l'avertissement, véritable plaidoyer pour l'efficacité de la forme courte dans la dimension morale :

On a cherché à attaquer le ridicule plutôt par un bon mot que par une sentence, à caractériser une vertu, et quelquefois un vice, une passion, plus souvent par un fait que par une réflexion. La raison a l'ouïe un peu dure chez la plupart des hommes ; et le plus sûr moyen de s'en faire écouter, est de leur présenter des objets qu'ils puissent, pour ainsi dire, voir et toucher. Or, les faits faisant impression sur leur imagination, les rendent nécessairement attentifs, et sont plus à leur portée que des préceptes.

La réédition de 1786 se centre alors sur la seule forme de l'anecdote<sup>12</sup> : « une collection nouvelle et intéressante de traits curieux, historiques, politiques, moraux, littéraires, critiques, satyriques, tragiques et comiques ; sans aucune indécence, pour l'ornement de l'esprit et de la mémoire des lecteurs de toutes les conditions ». Surtout, dès 1770, l'éditeur renvoie les anecdotes sur les hommes illustres dans un volume à part, image d'une stratégie éditoriale, mais également d'une dissociation progressive entre anecdote et grands de ce monde. Il ne s'agit plus de l'anecdote de Procope, mais d'un texte à finalité morale et sociale, adressé à tout public. Cette démarche éditoriale signale un intérêt du public pour ces productions et le mot répond à une fonction d'appel, pour reprendre la formule de Sylviane Léoni<sup>13</sup>. Gaëtane Maës nous alerte justement ici sur la dimension commerciale de la référence à l'anecdote et de son éventuelle manipulation.

Le détour par ces deux exemples souligne l'évolution de la forme et des fonctions au cours du siècle et c'est précisément sur cette définition élargie que s'est

10. *Tableau de Paris*, t. 5, Amsterdam, 1783, p. 243.

11. Paris, Delaguette, 1770.

12. *Nouveau dictionnaire d'anecdotes, ou l'art de se désennuyer dont le long sous-titre est intéressant*, Liège, 1786.

13. LÉONI S., « L'anecdote et le théâtre au XVIII<sup>e</sup> siècle : la partie et le tout », dans LECERCLE F., MARCHAND S. et SCHWEITZER Z. (dir.), *Anecdotes dramatiques, op. cit.*, p. 69.

centrée la réflexion des pages qui suivent. La prise en compte conjointe des aspects formels et des usages permet de saisir l'anecdote dans sa plasticité.

L'anecdote est d'abord une forme d'écriture, un récit événementiel, qui, en dévoilant (elle renvoie à l'inédit, à l'inouï au sens étymologique) un fait privé ou un petit fait curieux ou secondaire, contribue à une écriture du factuel, en créant un effet de réel, qu'il s'agisse d'abord de l'histoire, mais aussi de la science ou de la justice. Elle sert alors de preuve, d'exemple, d'illustration, de divertissement, selon les auteurs et les moments de l'œuvre. Elle pose les questions de l'authenticité, de son rôle dans la démonstration. Dans le même temps, elle en fournit une mise en intrigue qui dépasse le seul récit d'un événement brut<sup>14</sup>. Le choix de ce genre est déjà significatif en soi d'une stratégie d'écriture. Robert Darnton souligne le rôle du terme « anecdotes », dans les titres des libelles, comme marqueur, à la fois d'authenticité et de révélation, dans la mobilisation d'un pouvoir de persuasion<sup>15</sup>. Dans le discours des libellistes, l'anecdote vient caractériser le texte comme une histoire, sérieuse, proposant de dévoiler les secrets des grands, dans un style plus libre que la grande histoire. Elle joue ainsi sur les registres d'authenticité, mêlant vrai et faux dans une « stratégie procopienne ». L'usage du terme chez Voltaire historiographe est à ce titre éclairant.

Les *Essais historiques sur Paris* de Poullain de Sainte-Foix, en 1753, sont un autre observatoire des mutations de la manière d'écrire l'histoire, précisément au travers de la place de l'anecdote<sup>16</sup>. Cette dernière autorise le dialogue, mais également l'intérêt pour les mœurs et coutumes, au travers du récit de faits singuliers, susceptibles d'attirer le public. Parallèlement, elle participe à l'affirmation d'une dimension philosophique de l'histoire, qui réfléchit à l'esprit humain, ses progrès ou sa corruption. Dans ce nouveau régime d'historicité, l'anecdote remplace l'*exemplum*<sup>17</sup>, car ce dernier voit ce qui se répète et définit le probable en histoire, alors que l'anecdote met l'accent sur le singulier et l'unique<sup>18</sup>. Pour David Mac Callam, l'anecdote répond à une logique anhistorique et inductive, caractéristique

14. ABIVEN K. et DEPRETTO L. (dir.), « Écrire l'actualité », *op. cit.*

15. DARNON R., *Le Diable dans un bénitier*, *op. cit.*

16. COULOMB C., « La première histoire de Paris pour le grand public : *Les Essais historiques sur Paris* de Poullain de Sainte-Foix (1754-1778) », dans BELLEGUIC T. et TURCOT L., *Les Histoires de Paris (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, t. II, Paris, Hermann, 2013, p. 377-404.

17. BRÉMOND C., LE GOFF J. et SCHMITT J.-C., *L'Exemplum*, Turnhout, Brepols, 1982.

18. « [...] du coup, l'anecdote dénote moins un supplément de la vérité historique qu'elle ne connote une vision originale du monde ; elle est dorénavant moins véridique, mais plus éthique et esthétique ». MAC CALLAM D., art. cité, p. 186 et HUGLO M.-P., *Métamorphoses de l'insignifiant*, Paris, Balzac-Le Griot, 2000. À la fin du siècle, l'anecdote renvoie à l'immanence et à un nouveau régime d'historicité, une historiographie sociale et centrée sur nouveautés et curiosités.

d'un monde fragmenté<sup>19</sup>. Après 1750, l'histoire anecdotique se transforme et englobe les récits de voyages<sup>20</sup>. Elle est donc partie prenante d'une histoire des mœurs qui se développe et s'engage également dans le projet philosophique. De ce fait, elle devient à certaines occasions un marqueur d'une pratique de l'histoire, comme c'est le cas pour l'histoire de l'Afrique. John Iverson montre que la part des anecdotes varie selon les volumes de la collection des *Anecdotes universelles des quatre parties du monde* (1769-1778)<sup>21</sup>. Leur place s'accroît pour les espaces exotiques, signe d'une lecture morale d'un territoire peu renseigné. Saisie au sein d'une même collection, la place de l'anecdote atteste que sa fonction diffère selon les espaces traités.

Dans ce cadre, elle devient un complément, ou, plus précisément, un supplément de l'Histoire, au sens de correctif. La préface des *Anecdotes ou Mémoires secrets sur la Constitution Unigenitus*, parues en 1730, en montre une autre application<sup>22</sup>. Cette parution est à relier à celle, dans les mêmes années, d'une *Histoire de la Bulle Unigenitus*. Or, la préface justifie cette coexistence du fait que :

on espere rassembler ici de nouvelles particularitez plus interessantes que tout ce qu'on a vu jusqu'à présent, et dont peu de personnes ont eu connoissance. Ce qu'on sçait déjà ne comprend à proprement parler que le materiel de l'histoire; on n'y developpe point assez les differens caracteres des hommes, les misteres de leur politique et de leurs passions, qui ont donné le mouvement à tout; et c'est ce qu'on entreprend de rapporter.

L'anecdote retrouve son aspect secret et privé, pour recréer un sens qui échappe à la seule histoire. Plus précisément, le rôle de ses recueils est d'en dévoiler un pan secret (les dessous, comme le montrent les nouvelles-anecdotes étudiées ici par Monique Moser), au-delà du seul récit des événements. Ils se situent sur le registre de l'explication et, ce faisant, offrent une relecture de l'histoire, sous ses dehors de discours secondaire. Sa forme est alors cruciale, constituant un moyen de traiter de l'essentiel d'une autre manière; une voie détournée que

19. MAC CALLAM D., art. cité.

20. Gilles Bertrand note ainsi que « le goût des vers, de l'anecdote ou du bon mot, propre au voyage littéraire lancé par Chapelle et Bachaumont en 1656, parcourt le temps des Lumières triomphantes sans aucunement fléchir jusqu'au seuil de l'époque romantique ». BERTRAND G., *Le Grand Tour revisité. Pour une archéologie du tourisme : le voyage des Français en Italie, milieu XVIII<sup>e</sup>-début XIX<sup>e</sup> siècle*, Rome, EFR, 2008, p. 8. Le penchant pour l'anecdote apparaît ainsi comme l'une des formes de continuité du voyage et de ses récits, dans une attention aux formes anciennes.

21. IVERSON J., article cité.

22. *Anecdotes ou Mémoires secrets sur la Constitution Unigenitus*, par Antoine Dorsanne et Joseph-François Bourgoing de Villefore, 1730, citation p. XVIII. Ce texte suscite une réfutation par Pierre-François Lafitau, évêque de Sisteron en 1734.

sollicitent également la justice ou la religion. Le libraire parisien Hardy fournit une illustration de cette stratégie d'écriture. Racontant une procession du recteur de l'université à laquelle il participe, il précise que sur la route :

Il arriva asses plaisamment qu'un âne qui se trouvoit sur le passage de la procession au moment qu'elle tournoit la rue des Noyers pour retourner au collège Louis le Grand, s'étant avisé de braire le plus éloquemment du monde, nombre de personnes ne purent s'empêcher de rire de tout leur cœur prenant sans doute un aussi singulier in promptu de la part de la bête asine, pour une espèce de compliment fait aux différens supôts de l'Université qu'on jugeoit depuis longtems avoir si prodigieusement dégénéré de leurs scientifiques et vénérables prédécesseurs<sup>23</sup>.

Le recours à l'anecdote est ici un moyen de dénoncer l'attitude de l'université dans les questions religieuses du temps et sa décadence, pour un auteur comme Hardy<sup>24</sup>. Par conséquent, l'anecdote ne fait pas qu'apparaître dans les divers textes, mais en informe certains et influence leur organisation même. Elle revêt un aspect rhétorique et argumentaire évident qui mérite une attention particulière, formant « une stratégie argumentaire indirecte<sup>25</sup> ».

À l'échelle individuelle, les biographies le montrent précisément. Les études des figures d'auteur et d'artiste qui suivent montrent les rôles et les évolutions de la place de l'anecdote dans la création d'un récit biographique. Une réflexion sur son rôle apparaît alors, car, loin d'être seulement un élément de divertissement ou d'amusement, elle est une composante essentielle du récit de vie de l'artiste. Son usage dans l'écriture est symptomatique et replace l'individu dans une figure type<sup>26</sup>. Ces vies jouent par là sur le double registre du récit individuel et de la reconduite de *topoi* qui donnent alors un sens à la vie du personnage et le placent dans un groupe. Sur un plan formel, cette multiplication des anecdotes est aussi un marqueur du genre. Dès lors, la question à poser n'est pas tant celle de la vérité des faits relatés que celle de leur signification et de leur rôle dans la construction d'une célébrité<sup>27</sup> (Gilles Montègre), d'une réputation pour les généalogistes anglais (Stéphane Jettot), d'une figure de l'artiste (Gaëtane Maës), de l'auteur, de l'actrice.

23. ROCHE D. et BASTIEN P., *Siméon-Prosper Hardy. Mes Loisirs ou Journal d'événemens tels qu'ils parviennent à ma connoissance*, t. 1, Laval, PU, 2008, vendredi 16 mars 1770, p. 622.

24. LYON-CAEN N., « Un janséniste face au coup Maupeou », ROCHE D. et BASTIEN P., *Siméon-Prosper Hardy, op. cit.*, t. 2.

25. GLAUDES P., « Approche pragmatique et typologique de l'anecdote. À propos de *L'Abyssinien* de Léon Bloy », MONTANDON A. (dir.), *op. cit.*, p. 21-42.

26. HAROCHE-BOUZINAC G., « D'heureux commencements annoncent les grands artistes », *Séries et variations, études littéraires offertes à Sylvain Menant*, Paris, PUPS, 2010, p. 785-800.

27. LILTI A., *Figures publiques. L'invention de la célébrité (1750-1850)*, Paris, Fayard, 2014.

L'analyse de la circulation, synchronique et diachronique, en révèle alors la plasticité, au gré des modifications des enjeux, affirmant des dérivations, sélections et variations<sup>28</sup>. Les anecdotes connaissent des rémanences, des disparitions, des retours, en fonction des époques. Sylvie Crinquand le montre pour les poètes anglais, Bénédicte Obitz pour Beaumarchais. Le corpus d'anecdotes se recompose au gré des biographies, avec des incontournables et des anecdotes plus spécifiques. Leur regroupement en *ana*, centrés sur un personnage, va dans le même sens, afin de définir le portrait du grand homme par les petits faits<sup>29</sup>. Dès lors, l'anecdote porte sur l'individu et sa traduction, mais l'aspect emblématique résumant la vie de l'auteur ou l'*ethos* et le modèle permettent, au travers de l'anecdote, d'interroger des objets plus larges, un moyen de parler d'autre chose. Le rythme particulier de la presse périodique, analysé par Mélinda Caron, en joue également, en mêlant sens classique et plus moderne de la notion.

Nous touchons alors à l'anecdote comme porteuse de valeurs<sup>30</sup>, voire comme « corps conducteurs de valeurs et de normes », pour reprendre les termes de Frédéric Briot. Ainsi perçus, l'anecdote et ses usages interrogent les normes d'une société et leurs évolutions. L'étude de David Mac Callam sur Chamfort parue en 2006 le montre. L'anecdote y est ambivalente, étant à la fois forme de critique et expression de nouvelles valeurs. Dans le contexte révolutionnaire, elle est d'abord une dénonciation de la vanité de la civilisation contemporaine (le vide social et politique), image d'une société sans consistance, marquée par la considération, le crédit et l'adhésion aux protocoles, c'est-à-dire à des valeurs de l'estime sociale. Elle est, parallèlement, vecteur de l'affirmation d'une autre éthique, portée par les valeurs et les mérites. Elle se lit alors comme un discours autonome et par sa forme même exprime une indépendance, un aparté, cadre d'une « mise en scène de la répartition, du commentaire social<sup>31</sup> ».

Pour la période contemporaine et dans une approche sociologique, Jean-Bruno Renard propose de lire l'anecdote comme balises normatives de l'univers social, soulignant qu'elle « miniaturise et illustre un problème social, une question

28. VIALLETON J.-Y., « Les anecdotes sur le comédien classique: pour une approche comparative », dans LECERCLE F., MARCHAND S. et SCHWEITZER Z. (dir.), *Anecdotes dramatiques*, op. cit., p. 53-64.

29. WILD F., *Naissance du genre des Ana (1574-1712)*, Paris, Honoré Champion, 2001.

30. C'est notamment le cas pour les anecdotes philosophiques et théologiques. Voir LECERCLE F. et NAVAUD G. (dir.), op. cit.

31. MAC CALLAM D., article cité, p. 193.

morale, sur un mode moins dramatique que le fait-divers<sup>32</sup> ». Considérant l'anecdote comme récit bref, relatant un élément peu connu et curieux, raconté comme vrai et exemplaire, il avance une « typification », assise sur un retour à l'étymon et la prise en compte des variantes. Cela suppose une vision sérielle et systématique qui ne sera pas retenue ici. La circulation envisagée se veut plus pratique. Nous pourrions en proposer une à partir des anecdotes relevées par Sylvie Crinquand, à savoir interroger la possibilité d'une typologie de l'anecdote en fonction de la nature du lien social : celle de l'ami, du frère... et donc faire ressortir aussi des transgressions, des anecdotes obligées, marqueurs de genres, et des choses plus personnelles. Nous rejoignons ici la distinction entre anecdote-cas et anecdote-paradigme proposée par Sophie Marchand pour les anecdotes théâtrales<sup>33</sup>. La première renvoie à la singularité, à l'exceptionnel et permet de repenser la théorie de ce point de vue singulier. La seconde suppose la continuité et la reprise, donc une réflexion centrée sur l'héritage et la déformation. Appliquée à la réflexion théâtrale, cette distinction peut s'étendre aux autres domaines de l'anecdote et nous la retrouverons au fil des pages qui suivent.

Ce jeu sur le cas et le paradigme participe de la dimension morale de l'anecdote. Cette finalité est inhérente à sa forme même et à sa structure, orientée vers une pointe. Sa portée morale peut alors revêtir la forme d'une préfiguration ou un résumé des traits de la vie du héros. Elle devient alors moyen de caractérisation, traduction d'un être. Par ailleurs, elle s'affirme comme un outil pédagogique, permettant de renforcer un argumentaire par l'illustration. Ce faisant, comme le montre Agnès Walch, l'auteur opère une coupure et suscite l'intérêt de son lecteur, en jouant sur le double registre du roman et de l'édification, par la curiosité et l'appel à l'imagination et l'expérience. Pédagogiquement, elle permet de concrétiser les défauts à corriger, de construire une « peinture d'imagination d'après réalité », conformément au programme d'Honoré Lacombe de Prézel, déjà présenté. C'est également le cas chez Camus, étudié par Francine Wild, selon une vision différente, qui met en avant les vertus et trace ainsi une nouvelle spiritualité. L'anecdote peut venir conforter une théorie générale, y apporter une contradiction, la déplacer. Elle est alors un bon observatoire de la place et du rôle de la fiction dans

32. RENARD J.-B., « De l'intérêt des anecdotes », *Sociétés*, n° 114, 2011, p. 33-40. Dans cette lecture, le travail est alors de collecter, reconstituer le contexte de diffusion, établir la véracité, construire le paratexte du narrateur, la structure narrative et interpréter l'ensemble, pour en saisir le message moral et social, dans une approche sérielle où l'anecdote prend sens dans une chaîne et une vision sociologique.

33. MARCHAND S., « Postface », dans LECERCLE F., MARCHAND S. et SCHWEITZER Z. (dir.), *Anecdotes dramatiques*, *op. cit.*, p. 301-309.

l'écriture apologétique. En effet, plaisante par sa forme de récit, bref et orienté, elle doit aussi être signifiante et porter une morale, une leçon. La rupture qu'elle constitue sur un plan formel y participe pleinement, permettant au lecteur de s'interroger sur sa présence et son sens.

Or, ce sens n'est pas un donné en soi, mais résulte d'une construction. Si le contenu lui-même est bien sûr premier, la contextualisation est également essentielle. Elle suppose alors un double référentiel, interne et externe, dans lequel peut jouer la notion de modèle. La portée de l'anecdote est en effet dictée par le contexte d'insertion de celle-ci<sup>34</sup>. Son équivocité est importante et explique la facilité avec laquelle elle circule entre les genres et entre les pays, ainsi que sa recomposition. Mais l'on doit également tenir compte d'une contextualisation transversale, par le renvoi à des chaînes d'anecdotes (Jean-Yves Vialleton), dont il convient d'établir les règles et modalités à l'échelle précise d'une anecdote particulière. Par conséquent, le travail de dévoilement et de décryptage par le lecteur est crucial et relève de systèmes d'interprétations qui interrogent sur la réception de l'anecdote et son réemploi. À ce titre, la répétition est un moyen de la renforcer et de constituer un « méta-récit<sup>35</sup> ». L'anecdote est à la fois le réceptacle et l'expression de débats, sur un mode plus imagé, moins rationnel. Elle prend sens par l'inscription dans un système de référence intellectuel et moral, que l'on peut qualifier de système de valeurs. L'exemple des généalogies anglaises, analysées par Stéphane Jettot, en montre bien les enjeux et la recomposition, puisque, au travers de la présence et de l'emploi de l'anecdote, se définit toute une vision de la famille, de son histoire et de sa légitimité. Ces historiettes, par leur exemplarité, leur concision et leur facilité à circuler, valent mieux qu'un long discours. Sur un plan formel, l'instauration d'une discordance, par le changement de registre narratif qui revêt une dimension critique, sous couvert de l'excuse du plaisant, est essentielle. Le plaisir est en effet inhérent à la pratique de l'anecdote : celui d'en raconter, d'en écouter. Cette dimension plaisante est au fondement de ses usages et de sa prise en compte, moyen détourné de traiter de débats plus sérieux. C'est ainsi que la considère Arlette Farge dans le discours politique du peuple<sup>36</sup>. Elle est alors moyen de « s'approprier une information qui domine ou dépasse chacun »,

34. Pour un exemple de l'importance de la contextualisation dans la constitution même de l'anecdote, RENAUT O., « Thalès dans un puits : quel lieu pour la philosophie? », dans LECERCLE F. et NAVAUD G. (dir.), *op. cit.*, p. 19-32. Plus largement, ce volume permet d'interroger le rôle des modèles et des variations autour de ces modèles dans la pratique des anecdotes. Ces variations prennent alors une fonction heuristique essentielle, image d'une conception de la philosophie.

35. DARTON R., *Le Diable dans le bénitier*, *op. cit.*

36. FARGE A., *Dire et mal dire. L'opinion publique au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le Seuil, 1992, p. 105-113.

dans une rencontre entre réalité politique, conte populaire et anecdote proprement dite. L'exemple de l'anecdote relative au cœur du défunt régent est à ce titre éclairant. Un chien s'en serait emparé avant de le manger, manifestation de la cruauté du régent, trace d'un imaginaire social et d'une opinion qui s'exprime par le biais de l'anecdote et de son commentaire, face à une réalité indicible, sauf par le truchement métaphorique et métonymique. Dès lors, l'anecdote vient remplir un non-dit et revêt une performativité<sup>37</sup>.

Replacé dans cette lecture, son apport à l'approche de la vie privée devient particulièrement intéressant. Bâtie et justifiée comme forme même du dévoilement du privé, elle permet en fait d'en mesurer la frontière et l'élaboration, dans une tension entre mise en scène et construction<sup>38</sup>. Elle fournit de nombreux détails et micro-récits, qui constituent un recueil de dérives, accidents, scandales, mais surtout donnent à voir à l'œuvre une construction même du privé à différentes échelles et aux contours variables selon les textes. L'anecdote est en effet une forme éminemment dynamique. Si elle est, étymologiquement, une révélation de faits secrets et cachés, elle casse le côté privé, en suivant une opération de publication/publicisation qui rejoue la frontière entre public et privé. Loin de seulement décrire une sphère privée préexistante, elle la construit. Deux exemples, issus du journal du libraire parisien Hardy, le montrent. Ces deux articles sont en effet annoncés par le mot « Anecdotes » dans le titre retenu par Hardy pour les introduire. Le premier est relatif à la vie à Versailles en 1781. Le roi entrant dans sa chambre constate que son lit est souillé par un chat. L'animal étant encore présent, le roi l'assomme avec un tisonnier et le tue. Il s'avère que le chat appartient à la comtesse de Maurepas et le souverain demande à son mari de prévenir la comtesse, de crainte de sa réaction<sup>39</sup>. Le second exemple met en scène le curé de la paroisse

37. « L'anecdote transmise (choisie parmi des centaines d'autres qui auraient pu tout aussi bien être racontées) a une fonction déterminante; si le discours populaire s'en empare, c'est qu'il cherche par tous les moyens à s'entourer de sens et à trouver autour de lui, dans sa vie quotidienne la plus proche, de quoi nourrir et fonder ses certitudes. » *Idem*, p. 113.

38. Claudine Giacchetti a interrogé cette dimension dans les mémoires féminins du XIX<sup>e</sup> siècle. C'est par exemple le cas pour l'anecdote relative à la naissance du roi de Rome en 1811. Elle prend différentes formes et degrés d'intimité, selon les lecteurs et les publics concernés. GIACCHETTI C., « La médiatisation de la vie privée dans les Mémoires aristocratiques féminins », dans WALCH A. (dir.), *La Médiatisation de la vie privée XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Arras, Artois PU, 2012, p. 97-108. Dans ces mémoires, l'anecdote joue sur l'humour pour en diminuer la portée licencieuse. La fictionnalisation permet aussi une certaine émancipation féminine. L'anecdote est ainsi un moyen de médiatisation du moi intime, notamment pour les femmes.

39. BN, Ms fr 6684, article du 8 novembre 1781, « Anecdote singulière de la cour concernant un chat appartenant à la comtesse de Maurepas », p. 49.

parisienne de Saint-Roch, Jean-Baptiste Marduel, décédé en 1787. Le portrait fait, par le libraire, à cette occasion en dresse une image achevée du bon curé, soucieux des pauvres et de ses ouailles. Une singularité apparaît alors, car il « laissoit une veuve encore vivante, âgée de 72 ans, retirée dans un couvent où il la pensionnoit ; et cette singuliere anecdote regardée comme très positive, avoit été racontée ainsi qu'on va le voir à deux personnes de la connoissance<sup>40</sup> ». Hardy développe alors les circonstances de la vie précédente du curé, ses affaires malheureuses et l'accident subi lors d'une traversée, à la suite duquel un extrait mortuaire a été établi au nom de sa femme. Ces deux exemples traduisent un rapport à l'intimité : spatiale et royale dans un cas (la chambre du roi), juridique dans l'autre (le mariage d'un curé). Hardy pratique donc l'anecdote dans des modalités diverses, au sens initial, tel que la pratiquait Procope dans les *Anecdotia*, au sens moderne également.

Cela introduit à un autre rôle essentiel du fonctionnement de l'anecdote, celui de marqueur social. L'anecdote s'inscrit d'abord dans une sociabilité et une circulation, faite de répétition, de reprise et de commentaire. Cette lecture suppose la légitimation et la confiance en celui qui transmet. Si l'anecdote n'obéit pas au régime d'auctorialité et d'autorité, elle se doit d'être authentifiée pour être crédible et assurer la vraisemblance qui en est l'un des critères centraux. Elle se distingue par là du bruit et de la rumeur. Hardy le manifeste, introduisant les articles qui colportent une rumeur par le « on » et le doute possible, alors que l'anecdote passe par une présentation détaillée de la chaîne de transmission. Le 20 avril 1782, une anecdote relative à l'impératrice de Russie est introduite ainsi :

un ecclésiastique de ses parents tient d'un sieur Hermant qui a été avocat au parlement et aux conseils du roi qui a raconté au cours d'un repas donné au couvent des dames chanoinesses du Saint-Sépulcre en se présentant comme témoin oculaire de la scène le 18 du présent mois à l'occasion de la profession d'une demoiselle Picard l'anecdote suivante<sup>41</sup>.

Elle opère en outre une distinction. Être de bonne compagnie suppose de pouvoir en raconter, que l'on ne connaît pas encore, afin de prouver son entregent et son insertion dans un réseau de sociabilité, mais aussi son esprit, en prouvant son « sens de l'anecdote<sup>42</sup> ». Sa compréhension trace un autre clivage, comme le soulignent notamment les mémoires ou la communication périodique analysée par Mélinda Caron. Si une partie du public la comprend sur un plan premier,

40. BN, Ms fr 6686, article du 21 mars 1787, « Mort du Sieur Marduel curé de St Roch, son inhumation ; anecdote singuliere sur son ancien mariage », p. 30.

41. BN, Ms fr 6684, article du 20 avril 1782, p. 146.

42. MARCHAND S., « Le sens de l'anecdote », dans LECERCLE F., MARCHAND S. et SCHWEITZER Z. (dir.), *Anecdotes dramatiques, op. cit.*, p. 27-40.

celui de l'édification, du divertissement, du burlesque, une autre élucide les non-dits. L'anecdote dit sans dire<sup>43</sup> et établit ainsi une connivence, sociale et culturelle, relevée par plusieurs communications avec l'auditeur/lecteur. Elle suppose de sa part une interprétation, assise sur une culture partagée, qui seule donne sens à l'anecdote. Ce faisant, elle le place dans une sociabilité et le fait participer, parfois par correspondance, à des fonctionnements sociaux. Par conséquent, colporter l'anecdote, la donner à lire, est aussi une revendication de position sociale, qui montre son insertion dans un milieu et sa capacité à la comprendre. Sur un autre plan, elle marque aussi un moyen de faire circuler la nouvelle sous des formes parcellaires et facilement diffusables, qui échappent à la police, et peuvent prendre la forme de papiers griffonnés, ensuite agencés en nouvelles à la main ou libelles<sup>44</sup>. L'anecdote est une pratique socialement transversale.

Cette réinsertion dans la sociabilité affirme l'importance du lien entre l'anecdote et l'oral, qui apparaît dans plusieurs communications, mais qui devrait faire l'objet d'une étude en soi. Cela se traduit dans le style, souvent plus direct, marquant ainsi une rupture sur le plan formel. Ces traits l'enracinent dans la conversation et l'échange, développés notamment à la cour et dans les salons, mais aussi dans les correspondances. Ceci explique en partie sa fortune européenne, soulignée par la circulation des textes de M. D'Ussieux, analysés par Monique Moser, ou par la formation d'un espace public critique, porté en partie par une pratique partagée de l'anecdote, telle que la relève Gilles Montègre.

Dès lors, l'anecdote politique, ou la dimension politique de l'anecdote, gagne à être étudiée, notamment dans les sociétés d'Ancien régime, où les relais politiques sont moins nombreux et moins structurés. Elle fait pleinement partie du discours royal, comme le montre Yann Lignereux, pour le moment particulier de la restauration du pouvoir royal par Henri IV. Elle apparaît alors comme un instrument politique, qui contribue à configurer le discours et à lui donner une efficacité particulière. À l'inverse, la traduction de Procope en anglais permet en filigrane une critique de la cour des Stuart. Plus largement, généalogies anglaises ou discours des avocats révolutionnaires tracent un imaginaire politique dans lequel l'anecdote, ou son absence, a sa place. Une autre voie est l'étude de son rôle dans le commentaire ou la réception de la parole politique. Arlette Farge l'a initiée dans sa lecture d'une opinion populaire. Cette dernière y trouve une compensation du manque d'accès

43. Karine Abiven et Laure Depretto parlent de « contrainte prudentielle ».

44. DARNTON R., *Le Diable dans le bénitier*, *op. cit.* Il appelle notamment l'attention du chercheur sur la matérialité de l'anecdote qui en fait un ensemble d'« unités narratives indépendantes », que l'on retrouve dans les libelles. FARGE A., *Dire et mal dire*, *op. cit.*

à la parole et la voie de construction d'un autre discours, d'une autre nature, autre forme d'accès à la parole politique. L'anecdote n'est plus alors genre littéraire ou forme du discours des autorités<sup>45</sup>, mais moyen d'appréhender son fonctionnement d'abord, puis de le relater ensuite, une forme de participation. Jens Ivo Engels parle pour sa part de « fragments d'opinion », d'appui discursif, qui prennent sens dans leur articulation<sup>46</sup>. Cela est un moyen de saisir la personnalité du roi, par ses actions quotidiennes. Dans ce volume, l'analyse de la correspondance de Madame de Choiseul, par Marianne Charrier-Vozel, souligne le rôle de l'anecdote comme trace de la vie politique. On le sait pour la caricature et quelques anecdotes précises. Une approche systématique serait une mesure de la politisation et de ses voies, et permettrait de faire le départ entre rapport traditionnel et rapport plus abstrait au pouvoir.

Quelqu'un comme Hardy peut le montrer et illustre en même temps l'évolution de la définition de l'anecdote. Les articles qu'il intitule explicitement « Anecdotes » relèvent de deux catégories. Certains abordent les secrets de fonctionnement de la cour et des institutions politiques. En 1787, il consacre un paragraphe à un arrêté du parlement à Troyes. L'anecdote se situe dans le *nota bene* qu'il y ajoute. Pour obtenir l'arrêt, Loménie de Brienne, principal ministre, « s'étant soi-disant rendu chez son frere au château de Brienne, situé à quelques lieuës de la ville de Troyes », organise une conférence avec plusieurs magistrats pour l'obtenir arrêté<sup>47</sup>. L'anecdote vise ici le dessous du fonctionnement du pouvoir et de ses rouages, dans une conformité avec le dévoilement que porte le terme même. D'autres passages sont relatifs à l'état d'esprit de la population, qui se traduit par des petits faits significatifs, intitulés explicitement « anecdote » par le libraire. C'est notamment le cas en 1788 d'une « anecdote affligeante » : « on rapportoit ce même jour d'après témoins auriculaires » que pendant la représentation d'*Orphanis*, tragédie en 5 actes de Blin de Saint Maur le 12 mai, le public échauffé par les circonstances présentes a applaudi bruyamment quatre vers et demandé avec fureur qu'ils soient répétés : « Le dessein du tyran n'est que trop avéré/Regardez ce palais de gardes entouré/De projets destructeurs ses ministres complices/Sement partout l'exil, la terreur, les supplices<sup>48</sup>. »

45. ALLORANT P., GARRIGUES J., LEGOY C., RIDEAU G. et SUSPÈNE A. (dir.), *Paroles d'en Haut*, Paris, Classiques Garnier, 2015.

46. ENGELS J. I., « Dénigrer, espérer, assumer la réalité. Le roi de France perçu par ses sujets, 1680-1750 », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, n° 50-3, 2003, p. 114.

47. BN, Ms fr 6686, article du 13 septembre 1787, p. 217.

48. *Idem*, p. 443, article du 16 mai 1788. LEGOY C. (dir.), « Scènes politiques », *Parlement(s)*, Hors-série n° 8, 2012.

Ce faisant, Hardy cherche à montrer sa participation à la sphère politique et s'extrait des milieux populaires, pour affirmer une légitimité de ses commentaires. D'une part, il atteste qu'il connaît et comprend les rouages du pouvoir et des institutions et qu'il n'en est pas la dupe. D'autre part, il narre les états d'âme du peuple, pour s'en affliger, s'affirmant alors comme un observateur et créant une distance avec le petit peuple en émoi. L'anecdote retrouve ici sa fonction de dévoilement, mais témoigne autant, sinon plus, sur son auteur que sur son contenu. Le choix de la forme et du titre « anecdote » renvoie ici à une stratégie d'écriture très claire<sup>49</sup>.

La polémique religieuse peut également servir de support à une analyse de l'anecdote, de ses formes et de ses usages. Cette forme, cette « stratégie discursive » porte en soi une critique et s'affirme ainsi comme arme polémique<sup>50</sup>. Olivier Christin l'a montré dans le cas de l'opposition confessionnelle entre catholiques et protestants, où les récits de miracles sont des formes d'anecdotes qui permettent de transmettre les dogmes, en en donnant une interprétation et explication<sup>51</sup>. Ces récits supposent véracité interne, renvois et fonctionnement en systèmes. Les querelles autour du jansénisme sont propices à ces emplois, du fait de la stratégie éditoriale composite adoptée, qui mêle lourds traités de théologie, pamphlets de circonstances et journal hebdomadaire des *Nouvelles ecclésiastiques*. L'anecdote joue sur différents registres qui soulignent l'évolution de la définition. Le premier est la décrédibilisation de l'adversaire ou l'idéalisation des partisans, mobilisant l'anecdote comme preuve, à l'échelle biographique de comportements privés<sup>52</sup>. Le deuxième est la constitution d'un effet de réel dans le récit, qui est aussi appel à la mobilisation et au militantisme. L'anecdote prend alors le plus souvent un aspect péjoratif, puisqu'elle vise à révéler les coulisses, les petites choses des acteurs et ainsi à discréditer le camp adverse, en le ramenant à la réalité de ses argumentaires. Le troisième est la construction du privé. Elle se fait alors argument, qui vise par

49. JOUHAUD C., SCHAPIRA N. et RIBARD D., *Histoire, Littérature, Témoignage. Écrire les malheurs du temps*, Paris, Gallimard, 2009.

50. LA GORCE M. de, « La théologie en miettes. L'anecdote satirique dans le *Tableau des différends de la religion* », dans LECERCLE F. et NAVAUD G. (dir.), *Anecdotes philosophiques, op. cit.*, p. 141-156.

51. CHRISTIN O., *Une révolution symbolique. L'iconoclasme huguenot et la reconstruction catholique*, Paris, Éditions de Minuit, 1991, p. 248 et LECERCLE F., « La théologie subreptice de l'anecdote miraculeuse », dans LECERCLE F. et NAVAUD G. (dir.), *Anecdotes philosophiques, op. cit.*, p. 127-140.

52. WACHENHEIM P., « De la physiognomonie à la tétatologie : les jésuites portraiturés ou les visages de l'antijésuitisme », dans FABRE P.-A. et MAIRE C. (dir.), *Les Antijésuites. Discours, figures et lieux de l'antijésuitisme à l'époque moderne*, Rennes, PUR, 2010, p. 13-52.

exemple à dénoncer l'intrusion des ecclésiastiques dans l'intimité, au-delà des frontières du familial et de l'amitié<sup>53</sup>.

Par conséquent, le travail sur l'anecdote est fertile et les problématiques nombreuses. Elles s'enrichissent de l'évolution de la définition de l'anecdote et, pour le présent volume, du dialogue entre les disciplines. Dès lors, l'attention s'est concentrée sur quatre thèmes qui structurent le livre.

Le premier est l'étude de l'anecdote, comme composante à part entière des figures d'auteur et d'artiste ou, plus précisément, des rôles et évolutions de la place de l'anecdote dans la création d'un récit biographique. Damien Fortin et Gaëtane Maës ont ainsi interrogé la place d'anecdotes précises (celles du génie et de l'enfance par exemple) dans la construction des récits de vie d'écrivains ou de peintres. Loin d'être un simple divertissement, ce recours marque le genre et intègre le héros de la biographie dans un type. C'est cette dimension emblématique que Sylvie Crinquand a étudiée dans les vies de poètes anglais et que Mélinda Caron fait ressortir dans la lecture de l'actrice au prisme des périodiques des Lumières. Une première réflexion apparaît alors, car, loin d'être seulement un élément de divertissement ou d'amusement, elle est une composante essentielle du récit de vie de l'artiste. Replacée à l'échelle individuelle et dans une variation diachronique, l'anecdote révèle également sa dynamique. Bénédicte Obitz le montre pour Beaumarchais, dans un mouvement qui, au sein d'un corpus construit d'anecdotes, en privilégie certaines selon les biographies, soulignant la stratégie d'écriture du portrait dont cette forme est partie prenante.

L'écriture du factuel constitue un deuxième thème, prolongement de l'approche biographique. Le recours à l'anecdote est une forme d'écriture de l'histoire et ce volume en propose quatre applications. La première est celle de sa participation à la construction généalogique, au travers de l'exemple des familles anglaises étudiées par Stéphane Jettot. Élément de réputation des généalogistes eux-mêmes, l'anecdote est élément emblématique de l'histoire familiale qui s'intègre ainsi à celle du royaume. Ce rôle de marqueur est aussi celui qui la caractérise dans le mémoire de Guillaume Millet de Jeure en plein xvii<sup>e</sup> siècle, analysé par Marie Chouleur. Elle est un moyen de revenir sur le clientélisme et la correspondance dans cet écrit privé, dans un travail de relecture que fournit l'auteur à la fin de sa vie. Dès lors, transparait la dimension de travail, que développe Karine Abiven en interrogeant la place de l'anecdote entre l'oral et l'écrit. Si la finalité première de conserver la mémoire existe, son choix, comme mode du passage à l'écrit, s'avère

53. RIDEAU G., « La construction religieuse du privé. La mort comme enjeu public dans les querelles religieuses en France au xviii<sup>e</sup> siècle », dans WALCH A. (dir.), *Médiatisation, op. cit.*, p. 41-62.

plus que cela, véritablement opératoire, voulant recréer la rupture du bon mot dans la sphère écrite. C'est à la place de l'anecdote dans l'écriture du factuel ainsi qu'à son rôle démonstratif dans *l'Encyclopédie* que se consacre la contribution de Marie de Weerd-Pilorge. Les fonctions en sont diverses et, compte tenu de la pluralité d'auteurs, son statut l'est aussi, entre critique dans l'écriture de l'histoire et reprise comme moyen d'aborder les débats philosophiques.

Le troisième thème se concentre précisément sur l'anecdote comme porteuse et constitutive d'un système de valeurs. Deux angles ont été ici traités : l'éthique et le politique. L'anecdote a en effet une vertu éducative et exemplaire et se propose comme exemple incarné. Elle vise alors à asseoir une morale, qui peut être religieuse ou plus sécularisée. Les contributions de Francine Wild sur Camus et Agnès Walch sur Catherine Levesque abordent ainsi la place de l'anecdote comme rhétorique de la morale et de la vertu, jouant de la forme plaisante pour aborder la religion. La construction d'un exemple, mis en exergue par une rupture de ton, est moyen de convaincre. Les articles d'Annette Baudron et Christian Renoux opèrent alors un déplacement vers deux ensembles, pensés comme des recueils d'anecdotes à finalité éducative et éthique. Dans les deux cas retenus, l'effet de réel et l'effet de système sont essentiels à l'efficacité de l'argumentaire. Dans le domaine politique, elle est également présente comme composante du discours. C'est ce que montre Yann Lignereux au sujet d'Henri IV. L'anecdote est plus encore moyen de recomposer un espace politique, par la mobilisation d'une forme spécifique du langage, manifestant dans l'espace rhétorique une rupture qui est aussi politique. C'est ici que se tisse le lien avec la place de l'anecdote judiciaire dans les plaidoyers révolutionnaires, étudiés par Loris Chavanette. Mobilisée dans une stratégie de défense, l'anecdote est aussi révélatrice d'un contexte politique et de ses mutations. Son usage se transforme au gré des étapes de la Révolution. Dans tous ces genres, elle contribue alors à la construction d'une rhétorique spécifique qui permet, par ce biais, d'aborder des idées plus profondes.

Reste alors la question fondamentale de la circulation et des usages sociaux, bouquet de problématiques qui structurent la quatrième partie du volume. La circulation a en effet été envisagée entre des genres différents, entre des espaces géographiques, entre des versions successives d'un même texte ou d'une génération à l'autre. Ce faisant, notre sujet est apparu comme un observatoire important des évolutions sociales, culturelles et intellectuelles. Loin d'être figé, son statut et son contenu même se transforment, par une recomposition permanente. Jean-Yves Vialleton en démontre une première figure, au travers d'une anecdote tirée de la vie de Malherbe. Il s'agit de la considération de reprises, qui permettent de réfléchir sur le succès, mais surtout sur les sens de l'anecdote, au travers de la reconstitution

de chaînes et de variantes. C'est à ce travail qu'invite également Frédéric Briot dans les *Mémoires* du cardinal de Retz, en prenant l'anecdote comme corps conducteur de normes et de valeurs, qui suppose une culture commune et une connivence entre auteur et lecteur. Pour la comprendre, la dialectique entre passé et présent est une clé essentielle, dont les *Mémoires* jouent à différents niveaux. De ce fait, de par la connivence supposée, l'anecdote s'insère dans la sociabilité, la reconduit et la met en scène. En effet, elle induit et suppose des usages partagés, qui en assurent la compréhension par le destinataire et permettent, par exemple, la circulation d'un discours critique, à mots plus ou moins dévoilés. C'est l'une de ses fonctions dans la correspondance, étudiée par Marianne Charrier-Vozel, puisque, à côté d'une finalité divertissante, elle est aussi moyen de se réintégrer à la vie politique parisienne. La correspondance de Paolo Sarpi, analysée par Marie Viallon, le confirme et en approfondit la leçon, en montrant des usages différenciés de la même anecdote selon les destinataires, preuve de l'insertion dans une sociabilité. Par les critiques portées contre la cour de Rome ou les Jésuites, elle est aussi prise de position et moyen de réactiver une solidarité savante et intellectuelle. La circulation géographique de l'anecdote est alors trace de la construction d'un espace de sociabilité dans lequel les « passeurs d'anecdotes » jouent un rôle important. C'est précisément à un tel exemple que se consacre Monique Moser-Verrey au travers des figures de M. et M<sup>me</sup> d'Ussieux, entre publics français et allemand. À ce point, l'anecdote participe d'un espace de l'information et de la célébrité. C'est dans ce sens que Gilles Montègre interprète les anecdotes présentes dans les *Éphémérides* de Latapie. Ce recours est rupture stylistique avec les récits de voyages, mais aussi, par cette différence même, affirmation d'une réflexion sur le privé, la réputation à l'échelle européenne.

À travers ces problématiques nombreuses et ce dialogue permanent des disciplines, ce volume cherche donc à cerner les multiples fonctions de l'anecdote dans la vie sociale, culturelle, intellectuelle, religieuse de l'époque moderne, en un temps que l'on peut qualifier d'âge d'or de la pratique. Le plaisir de les raconter, de les entendre, de les commenter a pleinement fait partie des débats, porte amusante et divertissante vers des débats plus profonds. Nous espérons qu'il en sera de même pour le lecteur.